

## **Mémoire**

déposé à la

### **Commission du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement**

pour le

### **Projet de réserve de biodiversité des lacs Belmont et Magpie**

par le

### **Comité des citoyens de Magpie**

Le Comité des citoyens de Magpie est un organisme sans but lucratif fondé en 1993 par des résidents du village de Magpie en vue de promouvoir le développement touristique, socioculturel, économique et récréatif du village. Pour ce faire, il réalise notamment des projets de développement de sentiers de randonnée ou de construction d'infrastructures d'accueil des touristes, soutient la rénovation, la restauration et la réutilisation de bâtiments liés à l'histoire du village (salle communautaire, école, église).

## Portrait de Magpie

### Culturel

La population de Magpie est essentiellement constituée d'individus qui y sont nés et qui y ont grandi. Les plus de 30 ans se rappellent du temps où le village était complètement isolé du reste du monde, le village n'étant desservi par la route que depuis 1976. De plus, depuis quelques années, et contrairement à la tendance générale, Magpie connaît un boom démographique : le nombre des résidents permanents s'est accru d'environ 25 % entre 2001 et 2006! En effet, des jeunes venus des villes viennent s'y installer pour y vivre, y travailler et y fonder leur famille. Toutes catégories confondues, les citoyens de Magpie ont en commun l'amour de la nature et des grands espaces, le désir d'assurer la survie de leur village et le souci de préserver l'intégrité de leur rivière et de ses abords.

La vie et le développement du village ont toujours été intimement liés à la rivière Magpie. Longtemps, les Magpiens ont chassé, trappé et pêché pour survivre. Loin d'être abandonné, ce mode de vie perdure et se transmet : les nouveaux arrivés s'y mettent!

La rivière fait partie du patrimoine du village.

### Économique et touristique

Comme pour tous les villages de la Minganie, l'économie du village de Magpie a longtemps reposé sur l'exploitation des ressources naturelles : d'abord la pêche, puis les forêts et les mines. L'industrie de la pêche a migré, l'exploitation forestière a connu plus d'échecs que de succès, et l'industrie minière, bien qu'encore active, ne crée pas d'emplois locaux depuis des années.

Pour être viable, l'économie du village doit reposer sur des entreprises de petite taille : travailleurs autonomes, micro-entreprises, petites entreprises, projets ponctuels. Pour Magpie, l'axe de développement le plus intéressant est le tourisme, tout particulièrement l'écotourisme et le tourisme d'aventure.

Or, pour Magpie, la pierre angulaire du développement touristique est la section de la rivière Magpie qui s'étend du lac Magpie au barrage situé à l'embouchure de la rivière. Cette section de la rivière est reconnue en raison de la beauté de ses paysages et de ses chutes, de son caractère sauvage, de son eau claire et potable.

Les randonneurs, qui peuvent se rendre jusqu'à la troisième chute par un sentier, rapportent la beauté de la nature et des paysages.

Pour les amateurs de sports d'eau vive, la rivière Magpie constitue l'une des rivières les plus belles et les plus intéressantes du monde. Ce potentiel est d'ailleurs reconnu par de nombreux organismes, il suffit de consulter certaines sections du rapport du mandat 198 du BAPE (Projet d'aménagement hydroélectrique du site du barrage Magpie sur la rivière Magpie), pour en être convaincu (voir les extraits en annexe).

## Préoccupations

Les citoyens de Magpie ont à cœur de préserver le libre accès à la rivière pour le plus grand nombre et, surtout, la plus grande diversité d'utilisateurs (chasseurs, pêcheurs, trappeurs, randonneurs, touristes, kayakistes et canoteurs...) et craignent toute forme de restriction d'accès à la rivière et à ses abords. Cela inclue non seulement l'exploitation des ressources naturelles, mais également la constitution en pourvoirie à droits exclusifs ou en parc national.

De plus, non seulement l'occupation de la rivière par l'industrie lourde aurait-elle un effet dissuasif sur les touristes qui voudraient s'y rendre, mais la simple menace d'occupation est susceptible de dissuader d'éventuels entrepreneurs en écotourisme intéressés à investir dans l'aménagement d'infrastructures d'accueil et d'activités écotouristiques.

## Suggestions et commentaires pour améliorer le projet

Le statut de réserve de biodiversité plaît aux citoyens de Magpie parce qu'il constitue une formule souple permettant à la fois la sauvegarde et l'utilisation responsable du territoire.

**C'est pourquoi le Comité des citoyens de Magpie croit que la réserve de biodiversité devrait englober la section de la rivière Magpie qui s'étend du lac Magpie jusqu'au barrage situé à l'embouchure.**

Ce statut :

- permettrait de sauvegarder la partie la plus accessible de la rivière
- assurerait le maintien des activités traditionnelles sur la rivière et dans ses environs
- préserverait l'intégrité du paysage, élément fondamental du développement de l'écotourisme
- laisserait la porte ouverte à l'aménagement et à l'entretien d'infrastructures légères (p. ex. sentiers, sites de campings)
- protégerait le territoire contre l'accaparement par quiconque pour son usage exclusif



Réal Lebrasseur  
Président



Marie-Hélène Lattaro  
Administratrice

## Annexe

BAPE, Rapport 198, *Projet d'aménagement hydroélectrique du site du barrage Magpie sur la rivière Magpie*, 2004

**Le tourisme d'aventure** Chapitre 1, pp 14-16

**Vers une mise en valeur durable de la rivière Magpie** – Chapitre 3 pp 46-48

## Le tourisme d'aventure

Pour l'Association touristique régionale de Duplessis, la réalisation du projet permettrait « de répondre aux divers objectifs de développement touristique de Duplessis et donnera au plus grand nombre de citoyens, de citoyennes et de touristes des infrastructures de qualité améliorant ainsi le milieu de vie et les services offerts » (DM28, p. 1).

Plusieurs participants ont cependant manifesté leurs inquiétudes quant aux répercussions que pourrait avoir la réalisation du projet sur le potentiel de développement touristique de la région. Aventure Écotourisme Québec estime que la rivière Magpie est « un joyau de l'eau vive au Québec » (DM8, p. 2). Pour cet organisme, certains barrages « détruisent des sites naturels souvent exceptionnels, compromettant une industrie qui est l'une des plus prometteuses pour les économies régionales » (*ibid.*).

Pour la Fédération québécoise du canot et du kayak :

Conservés à l'état naturel, les cours d'eau sont parmi les éléments déterminants qui donnent au Québec l'image d'une terre d'aventure où la nature est encore indomptée. [...] L'écotourisme et le tourisme d'aventure sont en pleine croissance partout dans le monde. Le Québec semble bien placé pour tirer partie de cette évolution.

(DM24, p. 5 et 6)

L'entreprise de rafting H<sub>2</sub>O expédition et aventure a témoigné de son intérêt pour la mise en valeur durable de la rivière Magpie. Elle est d'avis qu'il serait très intéressant de travailler en concertation pour favoriser le développement récréotouristique de cette rivière (DM25, p. 2).

La rivière Magpie constitue pour plusieurs, une rivière d'un attrait exceptionnel qu'il importe de protéger dans son intégralité. Selon M. Fabien Coulombe, membre du Club de canot-camping des Portageurs :

Par rapport aux autres rivières, la Magpie est une des rivières d'expédition les plus sportives que j'ai eu l'occasion de canoter car la plupart des rapides sont franchissables (par des pagayeurs expérimentés) contrairement à plusieurs autres rivières de la Côte-Nord où il faut porter la plupart des rapides. Le paysage est magnifique et la pêche, exceptionnelle. [...] la dernière section de la rivière Magpie présente non seulement un intérêt exceptionnel pour le canot et le kayak mais possède une morphologie unique. La dernière série de chutes avant d'arriver à la route est à couper le souffle. Les chutes que l'on y retrouve sont exceptionnelles [...] je considère que c'est un des joyaux de notre patrimoine national de rivières en raison de la clarté de l'eau, de son aspect sauvage et de ses paysages exceptionnels.

(DM19, p. 1 et 2)

Le président du groupe *Waterkeeper Alliance* de l'État de New York, un excursionniste de la rivière Magpie, souligne le potentiel écotouristique de cette rivière :

Les paysages sur la Magpie sont remarquables et les rapides, enivrants et stimulants. La rivière est complètement vierge sur ses 120 milles de longueur, jusqu'au petit barrage de dérivation construit près du fleuve Saint-Laurent. Son eau est si pure qu'on peut s'en abreuver. [...] Pour la pêche à la truite, la Magpie vaut tout autre endroit aménagé dans le monde. Son potentiel économique sur le plan du loisir reste inexploité et, à mon avis, il est très grand. Cette perte éventuelle devrait être prise en considération au moment de l'évaluation du coût du développement hydroélectrique par rapport aux avantages découlant de ce développement.

(Traduction libre de DM22, p. 1)

Un autre utilisateur de la rivière, M. Doug McIntyre, s'exprime ainsi :

Je peux affirmer avec certitude qu'il existe peu de rivières aussi merveilleuses que la Magpie, elle coule librement dans un environnement entièrement sauvage, sauf au barrage aménagé près de son embouchure. [...] Le potentiel écotouristique de la rivière et du lac est très grand en raison des paysages remarquables et du vol de courte durée qu'il faut pour atteindre le lac.

(Traduction libre de DM18, p. 1)

Le président de *Earth River Expeditions* de l'État de New York a également témoigné de l'importance qu'il accorde à la rivière Magpie qu'il classe parmi les plus intéressantes au monde pour faire du rafting :

Il existe dans le monde peu de rivières navigables dont les eaux vives sont du calibre de celles de la Magpie. Les excursions sur celle-ci se comparent avantageusement avec celles qui se font sur les rivières typiques les plus remarquables en Amérique du Nord, notamment la rivière Middle Fork of the Salmon et la rivière Selway dans l'Idaho, l'Alsek en Alaska, les rivières Chilco et Chilcotin en Colombie-Britannique et la South Fork qui coule dans le parc national Nahanni dans les Territoires du Nord-Ouest. [...] à l'est des Rocheuses, en Amérique du Nord, c'est sans aucun doute sur la Magpie qu'on peut faire la plus belle excursion en rafting d'une durée de plusieurs jours dans une nature vierge. [...] cette rivière [...] est sauvage et splendide [...]. Ce n'est qu'aux derniers kilomètres de son cours [...] qu'elle devient vraiment de classe mondiale pour ce qui est des eaux vives et des paysages. C'est également dans cette section que se trouvent le lieu de campement le plus spectaculaire, les meilleurs rapides ainsi que les chutes et les paysages les plus remarquables, section si extraordinaire qu'on y vient d'aussi loin que du Texas, de la Californie et de l'Angleterre pour la parcourir.

(Traduction libre de DM23, p. 1)

M. Éric Hertz a aussi comparé la rivière Magpie à des rivières de réputation internationale en Patagonie où il y a des entreprises locales de rafting :

Les préoccupations, les opinions et les suggestions des participants

---

C'est assez impressionnant, il y a beaucoup de monde des États-Unis et du Canada qui vont en Patagonie et qui ne sont même pas au courant qu'on a une rivière qui est peut-être aussi bonne ou peut-être meilleure ici à Magpie [...] le problème de cette rivière, c'est que personne ne la connaît.  
(DT6, p. 79)

M. Cade Harrison Hertz, un jeune excursionniste de 12 ans, témoigne de l'attachement qu'il porte à la rivière Magpie et de l'importance de la protéger :

Depuis l'âge de 6 ans je parcours chaque année la Magpie. J'ai aussi parcouru [avec mon père] plusieurs des plus belles rivières du monde, mais aucune n'égale la Magpie.  
(Traduction libre de DM21, p. 1)

Selon l'Union québécoise pour la conservation de la nature et la Société pour la nature et les parcs du Canada :

[...] tout doit être fait pour conserver intégralement le bassin versant de la rivière Magpie [...] le barrage prévu noierait le rapide le plus impressionnant de tout l'itinéraire de quelque 55 km [...] ce projet aurait un effet similaire à celui de trancher du mont Everest son sommet.  
(DC6, p. 2)

## Vers une mise en valeur durable de la rivière Magpie

La production d'électricité à partir d'une petite centrale aménagée à l'embouchure de la rivière Magpie à la fin des années 1950 a modifié une partie de son écosystème, dont les conditions d'écoulement dans le cours inférieur de la rivière et les habitats du poisson dans le bief amont. En outre, cet aménagement hydroélectrique a changé le paysage dans un secteur du cours d'eau par ailleurs déjà traversé par une route nationale. Il a ainsi profondément perturbé le caractère naturel du cours inférieur de la rivière Magpie. Cependant, ces changements, somme toute relativement limités en superficie par rapport à l'ensemble du cours de la rivière, n'empêchent pas la rivière d'être fréquentée par des sportifs et amateurs de la nature. Son paysage exceptionnel, la pêche sportive, les activités nautiques, le tourisme d'aventure et l'interprétation de la nature constituent les principaux attraits de la rivière Magpie. La rivière soutient actuellement des activités de plein air qui agrémentent la qualité de vie des usagers et qui auraient grandement avantage à être développées pour favoriser le tourisme d'aventure au bénéfice de la région en s'assurant toutefois de respecter la capacité d'accueil du milieu naturel.

Par ailleurs, la population locale est largement favorable au projet, espérant créer un outil de développement économique pour une collectivité lourdement touchée par le chômage et l'exode des jeunes et moins jeunes.



- ◆ *Avis 13 — La commission est d'avis que les orientations à privilégier pour une mise en valeur durable de la rivière Magpie doivent convenir à l'ensemble de la communauté actuelle en tenant compte des générations futures.*
- ◆ *Avis 14 — La commission est d'avis que la polyvalence des usages doit être arrimée à long terme à un plan de conservation avec un encadrement adéquat pour éviter qu'un développement désordonné et unidirectionnel ne vienne compromettre certains usages qu'offre la majestueuse rivière Magpie.*

Pour orienter la planification des usages de la rivière selon des objectifs de développement durable, il faut tenir compte de certaines modifications anthropiques qu'il serait probablement difficile de renverser. En plus de la route 138, l'utilisation de la rivière pour produire de l'énergie électrique constitue une contrainte historique pour plusieurs raisons. Par exemple, l'abaissement du niveau d'eau à la suite de la démolition du barrage existant pourrait avoir des effets indésirables sur les habitats naturels. En outre, il serait difficile de prévoir les conditions futures et le temps nécessaire pour rétablir ces habitats. Il semble donc préférable, au yeux de la commission, de ne pas tenter de revenir au régime naturel, mais plutôt de rechercher les meilleures façons de concilier la multiplicité des usages actuels et futurs de la rivière Magpie. Pour ce faire, la commission estime que le développement hydroélectrique de la rivière devrait se limiter à la centrale projetée au barrage Magpie. Tout le cours supérieur de la rivière Magpie devrait demeurer intact pour préserver les attraits naturels d'un secteur fortement prisé par les amateurs de plein air. Afin de protéger la rivière Magpie à long terme et de promouvoir un développement durable, il y aurait lieu de protéger intégralement le cours de cette magnifique rivière compris entre la troisième chute et ses rapides et le lac Magpie.

- ◆ *Avis 15 — La commission est d'avis qu'il importe que la troisième chute de la rivière Magpie et ses rapides soient protégés intégralement.*

Depuis une trentaine d'années, Parcs Canada désire créer un parc national à l'extrémité orientale des Hautes-terres boréales laurentiennes, entre Sept-Îles et Havre-Saint-Pierre. Pour ce faire, il a dressé un portrait biophysique de trois rivières d'intérêt : les rivières Manitou, Magpie et Mingan. Parmi ces trois aires d'intérêt, l'étude privilégie en premier lieu la rivière Manitou et, en second lieu, la rivière Mingan car elles permettraient la protection d'un bassin versant intégral, « une possibilité relativement rare en forêt boréale ». L'étude recommande de retenir la rivière Magpie comme troisième option (DB10, p. 174 et 175). Lors de l'audience publique, le porte-parole de Parcs Canada a mentionné que cette démarche visait essentiellement à déterminer des aires naturelles représentatives préalablement à une étude de faisabilité. Mais, selon lui :

[...] avant qu'il y ait la création d'un projet, il faut qu'il y ait intérêt du milieu, deuxièmement, il faut qu'il y ait aussi l'assentiment du gouvernement du Québec [...]  
(M. Laurent Tremblay, DT2, p. 60)

L'Assemblée nationale a adopté le 18 décembre 2002 la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel* (2002, c. 74) ; cette loi a été sanctionnée et est entrée en vigueur le 19 décembre 2002. L'article 1 de cette loi déclare qu'elle concourt à l'objectif de sauvegarder le caractère, la diversité et l'intégrité du patrimoine naturel du Québec, et vise plus particulièrement à faciliter la mise en place d'un réseau d'aires protégées représentatives de la biodiversité de l'ensemble du territoire. En vertu de l'article 90 de la Loi, certains projets d'aires protégées, dont celui du massif des lacs Belmont et Magpie, sont réputés faire l'objet d'une mise en réserve à titre de réserve de biodiversité projetée.

Le plan du territoire de la réserve de biodiversité projetée du massif des lacs Belmont et Magpie (figure 1) a été publié le 17 décembre 2003<sup>1</sup>. Le territoire protégé provisoirement possède une superficie de 1 575 km<sup>2</sup>. Sa limite nord correspond à la frontière du Labrador. D'une longueur de 130 km, la réserve couvre entièrement le lac Magpie, mais ne comprend pas le tronçon de la rivière entre la décharge du lac Magpie et la troisième chute et ses rapides. Ce tronçon de rivière ne bénéficie donc pas de la protection de la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel*.

La Loi prévoit qu'une consultation du public doit être tenue avant que le ministre de l'Environnement ne propose au gouvernement un statut permanent de protection pour un territoire ainsi mis en réserve à titre de réserve de biodiversité projetée. Un magnifique tronçon de rivière se trouve ainsi enclavé, sans protection aucune, entre un barrage et un territoire protégé provisoirement.

- ◆ *Avis 16 — La commission est d'avis qu'il est important d'éviter d'hypothéquer le territoire remarquable que représente le tronçon de la rivière Magpie entre le lac Magpie et la troisième chute et ses rapides, voisin du territoire protégé provisoirement, et ce, quelques mois avant la consultation du public prévue sur le projet d'aire protégée du massif des lacs Belmont et Magpie.*
- ◆ *Avis 17 — La commission est d'avis que le cours supérieur de la rivière Magpie compris entre le lac Magpie et la troisième chute et ses rapides devrait être protégé légalement en attendant la consultation du public et la prise de décision sur le projet d'aire protégée du massif des lacs Belmont et Magpie.*

---

1. D-1269-2003, *Gazette officielle du Québec*, partie 2, 17 décembre 2003, p. 5283.